



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
7 février 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012

29 mai-1^{er} juin 2012, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation

Rapport de la première session ordinaire de 2012 (24 janvier 2012)

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue le 24 janvier 2012 à New York.
2. La Présidente sortante du Comité restreint du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, M^{me} U. Joy Ogwu (Nigéria), a ouvert la session en présentant les résultats des élections des membres du Comité pour l'année 2012.
3. Kim Sook (République de Corée), représentant les États d'Asie et du Pacifique, a été élu Président du Comité restreint du Conseil d'administration pour 2012 et John Alhassan Gana (Nigéria), représentant les États d'Afrique; Ketlin Viimsalu (Estonie), représentant les États d'Europe orientale; Carmen Arias (Pérou), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes; et Fernando Fernández Arias (Espagne), représentant les États d'Europe occidentale et autres États ont été élus Vice-Présidents.
4. En exprimant sa reconnaissance aux membres du Conseil d'administration, ainsi qu'aux délégations d'observation, pour leur précieuse contribution, la Présidente sortante a souligné les progrès appréciables accomplis par le Conseil d'administration au cours de l'année écoulée, tels que l'adoption du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 (UNW/2011/9). Elle a indiqué que le Conseil d'administration avait posé les fondations et fourni les outils de navigation indispensables, qui allaient servir à dresser « l'échafaudage à l'édification de l'avenir » d'ONU-Femmes. Elle a constaté que l'Entité avait atteint sa « vitesse de croisière » et devait désormais naviguer efficacement à l'aide des outils fournis par le Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. Elle a également remercié les Vice-Présidents sortants, qui avaient consacré un temps et des efforts considérables aux travaux du Comité restreint. Elle a prié instamment les membres

* UNW/2012/L.1/Rev.1.



du Conseil d'administration de continuer de fournir un appui consultatif à ONU-Femmes et d'encourager les États Membres à financer les travaux de l'Entité et a rendu hommage à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, pour sa clairvoyance et son encadrement.

5. Le nouveau Président du Comité restreint a remercié la Présidente sortante de la façon dont elle a dirigé le Comité restreint du Conseil d'administration au cours de la première année de son fonctionnement. Il a exprimé sa gratitude aux États d'Asie et du Pacifique pour l'avoir désigné et félicité les Vice-Présidents nouvellement élus. Il a également remercié M^{me} Bachelet de son appui et de sa volonté d'améliorer la vie des femmes dans le monde et s'est déclaré résolu à s'acquitter du mandat complexe d'ONU-Femmes, qui comprend des fonctions normatives et de programmation et la responsabilité de coordonner l'action du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il a proclamé son soutien à ONU-Femmes et à sa Directrice exécutive, et rappelé sa détermination à s'appuyer sur des fondations solides, dans sa quête d'une efficacité opérationnelle plus grande.

6. Le Président a ensuite abordé les questions d'organisation de la session. Au titre de ce point, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 2012 (UNW/2012/L.1/Rev.1) et son plan de travail, tel que révisé.

7. Le Conseil a également approuvé le rapport de la seconde session ordinaire (5-7 décembre 2011) (UNW/2012/2).

II. Présentation et examen du rapport sur les activités opérationnelles

8. En introduisant le rapport sur les activités opérationnelles (UNW/2012/1), la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié les membres du Comité restreint du Conseil d'administration pour le travail accompli en 2011 et félicité les membres nouvellement élus pour 2012. Elle a relevé que le premier rapport sur les activités opérationnelles d'ONU-Femmes donnait un aperçu des travaux de l'Entité sur le terrain en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et auxquels le plan stratégique pour 2011-2013 avait servi de guide.

9. Elle a cité des exemples de l'action d'ONU-Femmes en 2011, en mettant l'accent sur le partenariat, le plus grand accès des femmes à des postes de responsabilité, leur autonomisation économique accrue, la cessation des violences contre elles, le renforcement de leur rôle dans les domaines de la paix et de la sécurité, l'établissement de budgets et de plans répondant à leurs besoins, l'initiative « Unis dans l'action », et la mobilisation de ressources en leur faveur.

10. L'accès des femmes à des postes de responsabilité et leur participation à la vie politique continuent d'être un problème pressant dans toutes les régions du monde. ONU-Femmes a aidé à former des femmes pour qu'elles puissent se porter candidates à des fonctions publiques dans 23 pays et joué un rôle de premier plan dans la promotion de leur participation à la vie politique dans les pays arabes grâce à l'appui qu'elle a fourni à la réforme constitutionnelle, aux élections et à la transition politique, avec la mise en place de programmes en Tunisie et en Égypte.

Au moyen du Fonds pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes a également commencé à aider les pays arabes à accroître la participation des femmes à la vie politique.

11. La Directrice exécutive a déclaré qu'ONU-Femmes défendra énergiquement l'autonomisation économique des femmes et exhortera ses partenaires à leur offrir davantage de possibilités en la matière en 2012, le renforcement de leur rôle économique étant de nature à accélérer la reprise et à la rendre plus durable. Elle a noté que l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans certains secteurs était susceptible d'accroître de 25 % la productivité de la main-d'œuvre dans certains pays. ONU-Femmes ayant exhorté le secteur privé à adopter les principes d'autonomisation des femmes en vue de leur offrir des chances égales et des postes de responsabilité, 257 sociétés ont manifesté à ce jour leur attachement à ces principes et l'Entité s'emploie activement à dépasser son propre objectif de 500 entreprises d'ici à 2015.

12. S'agissant de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ONU-Femmes a lancé une initiative mondiale visant à fournir aux femmes et aux filles un accès universel à une aide capitale dans les situations de violence et a élargi son action sur le plan « des villes sûres pour les femmes et les enfants », y compris grâce aux partenariats récents conclus avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

13. En 2011, ONU-Femmes a adopté des mesures tendant à assurer aux femmes un rôle dans les pourparlers de paix, la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit, grâce à l'achèvement de la mise au point d'un cadre stratégique à l'échelle du système des Nations Unies destiné à accroître la coordination, le suivi et la responsabilité, l'objectif étant de faire participer les femmes au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la mise d'un terme aux violences sexuelles. Le plan d'action en sept points du Secrétaire général (voir A/65/354-S/2010/466) a suscité un appui supplémentaire en faveur de la participation des femmes à la consolidation de la paix, avec un accord à l'échelle du système visant à allouer un minimum de 15 % des budgets au relèvement après les conflits pour assurer cette participation, et à attribuer aux femmes au moins 40 % des postes temporaires à pourvoir dans ce cadre.

14. L'expérience acquise dans les pays qui lancent d'eux-mêmes l'initiative « Unis dans l'action » a été inestimable pour ONU-Femmes. Au niveau national, l'Entité encourage et aide les équipes de pays des Nations Unies à utiliser les indicateurs de résultats, les feuilles de résultats permettant d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité et les audits portant sur la problématique hommes-femmes. On a accordé beaucoup plus d'attention à l'égalité des sexes et aux nouvelles stratégies visant à résoudre les problèmes propres à chaque pays. Huit organisations des Nations Unies [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] se sont portées volontaires pour piloter le nouveau dispositif de responsabilisation du plan d'action à l'échelle du système en vue de l'égalité des sexes, qui sera bientôt

présenté pour approbation au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

15. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a déclaré que les programmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes étaient en situation de sous-financement chronique. Elle a remercié les pays donateurs de leurs contributions tout en reconnaissant qu'en 2012, ONU-Femmes devra en diversifier et en accroître le nombre. Elle devra également recenser et exploiter de nouvelles possibilités de partage des coûts pour compléter les ressources de base, en vue d'inclure deux fonds d'affectation spéciale gérés par ONU-Femmes (le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes). ONU-Femmes continuera d'explorer toutes les possibilités de diversification de sa base de ressources et notamment d'élargissement de partenariats non traditionnels avec le secteur privé, les fondations et les comités nationaux d'ONU-Femmes.

16. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a conclu en disant qu'elle mettra un accent tout particulier en 2012 sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et de leur autonomisation économique.

A. Interventions

17. Les délégations ont félicité les nouveaux membres du Comité restreint du Conseil d'administration d'ONU-Femmes de 2012 et remercié la Présidente et les membres sortants de leur diligence et de leur dur labeur. Elles ont également félicité le nouveau Président, lui ont souhaité la bienvenue et témoigné de leur confiance dans son encadrement au cours de l'année à venir.

18. Les délégations ont également félicité la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes de sa direction et des progrès accomplis sur le plan des activités opérationnelles d'ONU-Femmes durant sa première année de fonctionnement. L'Entité a été saluée pour sa forte participation au renforcement des capacités, à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, à la promotion de l'autonomisation des femmes et à la mise d'un terme à la violence contre les femmes.

19. Les délégations ont constaté l'important rôle joué par ONU-Femmes dans l'autonomisation politique et économique des femmes en période de conflit et d'après conflit dans le cadre du Printemps arabe. À l'heure où s'amorce la transition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les pays doivent adopter des mesures pour assurer le respect des droits de la femme.

20. Les intervenants ont cité les progrès enregistrés au niveau des pays dans les domaines de l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes, de la prise de conscience de cette problématique au sein du système juridique, des avancées en matière d'alphabétisation des femmes, de l'augmentation du nombre de représentantes élues, des initiatives visant à promouvoir l'emploi des femmes et les possibilités de microfinancement, de la baisse de la violence contre les femmes, et de la promotion de soins de santé abordables.

21. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur gratitude à l'égard de l'appui apporté par ONU-Femmes aux pays. La Tanzanie a reconnu que l'aide d'ONU-Femmes avait entraîné des changements institutionnels. L'Argentine a

souligné qu'ONU-Femmes avait appuyé l'élaboration d'un plan national en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et d'un cadre prévoyant l'établissement d'un budget tenant compte de la problématique hommes-femmes. Tout en notant la contribution d'ONU-Femmes en Argentine, le représentant a également préconisé que son bureau y soit élargi.

22. Les délégations ont formulé le vœu qu'ONU-Femmes renforce sa présence dans les pays à revenu intermédiaire, qui continuent d'éprouver des difficultés à éliminer la pauvreté et à promouvoir l'égalité des sexes.

23. Un certain nombre de délégations ont constaté qu'ONU-Femmes était sous-financée et demandé une augmentation des contributions des États Membres, ce qui l'aiderait à renforcer ses capacités sur le terrain et à mieux pouvoir atteindre ses objectifs opérationnels.

24. Conscientes du sous-financement d'ONU-Femmes, bon nombre de délégations ont évoqué leurs contributions annoncées. L'Estonie entendait doubler ses contributions aux ressources de base. L'Inde a signalé qu'elle avait annoncé une contribution d'un montant de 5 millions de dollars à ONU-Femmes et en avait versé 2 en décembre 2011. La Tanzanie a noté qu'elle avait déjà tenu ses engagements financiers pour 2011-2012. Le Kazakhstan a doublé sa contribution annuelle au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, soit un montant total de 100 000 dollars.

25. Une délégation a noté qu'il importait de respecter les principes de justice, d'ouverture et de répartition géographique équitable du personnel d'ONU-Femmes et de prendre des mesures efficaces pour remédier à la sous-représentation des pays en développement et évoqué la nécessité d'empêcher l'augmentation excessive du nombre de décideurs sur le terrain et au siège. Elle a fait valoir qu'ONU-Femmes devrait s'attacher avant tout à renforcer la coordination et les échanges avec la Commission de la condition de la femme et, dans le cadre de ses activités opérationnelles, suivre le principe de la prise en main du programme par le pays, renforcer les consultations et la communication avec les États bénéficiaires de l'aide et éviter d'associer l'aide au développement aux indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes ou des droits de l'homme.

26. Les intervenants ont relevé les difficultés opérationnelles auxquelles ONU-Femmes faisait face, au sujet de sa capacité à appuyer l'exécution des programmes, des mécanismes de garantie de leur succès, du perfectionnement du cadre de gestion, de la maîtrise des dépenses et de la gestion saine des ressources; du financement, et de la participation à l'élaboration d'une stratégie de coordination à l'échelle du système des Nations Unies, qui permettrait aux équipes de pays d'être plus efficaces. Ils ont également constaté qu'ONU-Femmes devrait accroître ses activités opérationnelles dans les domaines de l'éducation, de la réduction de la pauvreté et de la santé. Une délégation a estimé que le débat sur le passage de la phase des secours aux activités de développement, figurant dans le rapport sur les activités opérationnelles, aurait dû porter sur la question sous tous ses aspects, plutôt qu'essentiellement sur celle des « femmes et de la paix et de la sécurité ».

27. Une délégation a rappelé qu'il fallait continuer de prêter la plus grande attention à des activités opérationnelles efficaces et de travailler en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies en adoptant une démarche judicieuse en matière de recouvrement des coûts. ONU-Femmes a été également encouragée à

perfectionner davantage son cadre de résultats et à se servir d'un ensemble d'indicateurs choisis, qui captent l'essence des activités d'ONU-Femmes.

28. Une délégation a exhorté ONU-Femmes à s'en tenir à son mandat lié à la réalisation d'opérations sur le terrain et à rendre systématiquement compte au Conseil d'administration de leur évolution, ainsi que de l'état de ses ressources financières et humaines.

29. Évoquant l'avenir d'ONU-Femmes, des intervenants ont souligné son rôle de premier ordre dans la problématique hommes-femmes sur les plans tant normatif qu'opérationnel. Il lui a été demandé d'en être à la hauteur en tant qu'élément moteur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein du système international.

30. Les délégations ont pris acte des futurs rapports sur l'application du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 et sur l'examen des structures régionales, qui doivent être présentés à la session annuelle du Conseil d'administration.

B. Réponses

31. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et les directeurs exécutifs adjoints du Bureau des programmes et des politiques et du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques ont répondu aux questions des délégations.

32. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a noté que les domaines prioritaires avaient été élaborés en consultation avec les équipes de pays, ainsi qu'avec d'autres organismes au sein du système des Nations Unies.

33. La normalisation du recours aux indicateurs d'égalité des sexes permettrait de voir s'instaurer une harmonisation entre les organismes internationaux de développement, dans le cadre du mandat d'ONU-Femmes visant à renforcer l'efficacité de la coordination, de la cohérence et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies.

34. À propos des pays à revenu intermédiaire, la Directrice exécutive a déclaré qu'ONU-Femmes était dotée d'un mandat universel et reconnu qu'environ 72 % des pauvres dans le monde y résidaient et qu'il fallait débattre de la meilleure façon dont ONU-Femmes pouvait influencer sur leur vie et sur celle des populations des pays les moins avancés.

35. La Directrice exécutive adjointe du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques a noté qu'ONU-Femmes s'efforçait de renforcer les aspects normatifs et opérationnels de ses activités, grâce à l'intégration dans les processus normatifs des réactions communiquées par les équipes de pays. Elle a également évoqué la nécessité pour les pays donateurs de faire des contributions à ONU-Femmes qui soient aussi importantes que celles allouées à des fonds et programmes plus établis.

36. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des programmes et des politiques a noté qu'il fallait se concentrer sur la mobilisation des ressources afin d'accroître l'efficacité opérationnelle d'ONU-Femmes. Des ressources financières, tout comme

un cadre de résultats bien défini, permettront à ONU-Femmes de devenir l'entité chef de file pour toutes les questions liées à la problématique hommes-femmes.

III. Adoption de décision (2012/1)

37. À l'issue des débats, le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2012/1 Rapport sur les activités opérationnelles

Le Conseil d'administration,

1. Prend acte du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les activités opérationnelles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹;

2. Décide de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

38. Le Conseil d'administration a également adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2012 (29 mai-1^{er} juin 2012), qui a été révisé par la suite (voir annexe I) et le projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2012, qui a été révisé également par la suite (voir annexe II).

IV. Observations finales du Président

39. Dans son allocution de clôture, le Président a remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de son rapport sur les activités opérationnelles d'ONU-Femmes et les délégations d'avoir fait part de leurs observations pendant la session. Il a évoqué les défis à relever et les efforts diligents à déployer par ONU-Femmes pour réunir les ressources financières nécessaires, malgré la crise économique mondiale. Pour conclure, il a indiqué son souhait de travailler avec les États Membres pour permettre à ONU-Femmes de mieux s'acquitter de son mandat et s'est dit convaincu qu'il n'y aura pas d'avenir possible sans véritable prise en compte des femmes et sans leur intégration à tous les niveaux et domaines d'activité.

V. Table ronde sur le thème de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de leur participation active à la vie politique

40. Un déjeuner informel sur le thème de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de participation active à la vie politique a eu lieu le 24 janvier 2012, au cours duquel des exemples d'Afrique du Nord ont été cités, y compris en Égypte, au Maroc et en Tunisie, au Kenya et au Mexique, pour illustrer l'action d'ONU-Femmes dans ce domaine. Des représentants d'États Membres ont eu l'occasion d'avoir des échanges avec le personnel d'ONU-Femmes présent sur le terrain.

41. Parmi les intervenants, figuraient la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes; le coordonnateur du programme d'ONU-Femmes en

¹ UNW/2012/1.

Égypte; l'administrateur en charge du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, au Maroc; l'administrateur du programme pour le Kenya; et le Directeur régional du programme du Bureau sous-régional pour le Mexique, l'Amérique centrale, Cuba et la République dominicaine.

42. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a relevé l'importance de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de leur participation active et à la vie politique dans tous les contextes politiques et réaffirmé la volonté d'ONU-Femmes de faire aboutir cette action.

43. Beaucoup de délégations ont pris note avec satisfaction de l'initiative de la tenue de la table ronde, ainsi que de l'occasion qui leur avait été offerte de rencontrer des membres du personnel d'ONU-Femmes travaillant dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux.

Annexe I

Ordre du jour provisoire et plan de travail de la session annuelle de 2012

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation.
2. Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013.
3. Questions financières, budgétaires et administratives.
4. Évaluation.
5. Questions diverses.

Plan de travail provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Mardi 29 mai	10 heures-11 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2012
	11 heures-13 heures	2	Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013
	15 heures-18 heures	2	Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 (<i>suite</i>)
Mercredi 30 mai	10 heures-13 heures	3	Questions financières, budgétaires et administratives
	15 heures-18 heures	3	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
Jeudi 31 mai	10 heures-13 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	16 h 30-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Vendredi 1^{er} juin	10 heures- 13 heures	4	Evaluation <ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel sur les fonctions d'évaluation d'ONU-Femmes
	15 heures- 16 h 30	5	Questions diverses <ul style="list-style-type: none">• Adoption des projets de décision
	16 h 30- 18 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none">• Adoption de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail provisoire de la seconde session annuelle de 2012

Annexe II

Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour 2012

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2011/6), le Conseil d'administration adopte chaque année son plan de travail annuel à sa première session ordinaire. Les débats concernant le plan de travail doivent commencer au plus tard au cours de la dernière session du Conseil d'administration de l'année précédente. Le projet de plan de travail annuel pour 2012 est présenté au Conseil d'administration pour examen à sa seconde session ordinaire de 2011. Il sera présenté au Conseil pour approbation à la première session ordinaire de 2012, sous réserve des révisions qui pourraient être apportées en cours d'année.

Première session ordinaire : 24 janvier 2012

1. Questions d'organisation
 - Élection du Comité restreint du Conseil d'administration de 2012
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session
 - Adoption du rapport sur les travaux de la seconde session ordinaire de 2011
 - Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration de 2012
2. Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les activités opérationnelles d'ONU-Femmes
 - Déclaration de la Directrice exécutive de l'Entité
3. Questions diverses
 - Adoption des décisions en attente
 - Adoption de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2012

Session annuelle : 29 mai au 1^{er} juin 2012

1. Questions d'organisation
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session
2. Rapport annuel sur l'état d'avancement du plan stratégique pour 2011-2013 (décision 2011/3 du Conseil d'administration)
 - Déclaration de la Directrice exécutive de l'Entité

3. Questions financières, budgétaires et administratives
 - Rapport sur l'examen des structures régionales
 - Modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière d'ONU-Femmes
4. Évaluation
 - Rapport annuel sur les fonctions d'évaluation d'ONU-Femmes
5. Questions diverses
 - Adoption des décisions en attente
 - Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de plan de travail de la seconde session ordinaire de 2012

Seconde session ordinaire : 5 au 7 septembre 2012

1. Questions d'organisation
 - Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session
 - Projet de plan de travail annuel pour 2013
2. Mise à jour du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013
 - Déclaration de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
3. Questions financières, budgétaires et administratives
 - Politique de recouvrement des coûts d'ONU-Femmes (décision 2011/5 du Conseil d'administration)
 - Propositions supplémentaires visant à modifier le projet de budget institutionnel d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2012-2013, basées sur l'examen des structures régionales (décision 2011/5 du Conseil d'administration)
 - Projet de budget sur la gestion du changement
 - États financiers d'ONU-Femmes pour 2011
 - Audit des états financiers pour 2011
4. Questions diverses
 - Adoption des décisions en attente
 - Adoption de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2013